

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Suite à la décision prise par le Comité de concertation du 27 mai, il a été proposé au Pouvoir Organisateur et à la direction de rouvrir les écoles pour tous, ce à quoi nous sommes tout à fait favorables.

Celle-ci se fera en deux temps :

- **Vendredi 5 juin** pour les classes maternelles.
- **Lundi 8 juin** pour les classes primaires, y compris celles de P6 qui reprennent un horaire à temps plein.

L'école sera donc ouverte aux heures habituelles :

- Dès 6h30 : garderie BACO
- De 8h30 à 15h10 (ou 12h10 le mercredi) : cours avec les professeurs.
- Jusque 18h15 : garderie BACO

Si les règles de sécurité ont été assouplies en ce qui concerne les enfants (voir détails pour les maternelles et les primaires plus bas), ce n'est pas le cas pour les adultes.

Les précautions en vigueur dans le cadre de l'accueil actuel, resteront donc d'application pour tous les adultes.

Précautions mises en place dès ce vendredi 5 juin 2020 :

- Arrivée et départ :

Il est demandé aux parents de rester à l'extérieur de la cour aussi bien pour déposer que pour reprendre son enfant, sauf (si nécessaire) pour les enfants de classe d'accueil et de première maternelle. Un seul parent (si possible toujours le même) peut rentrer et doit porter un masque. Pour rappel : le port du masque est obligatoire pour les adultes dans l'enceinte de l'école.

- Hygiène des mains :

Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon ou gel hydro-alcoolique) en entrant dans l'école, en entrant dans la salle de classe (après les récréations), après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, et avant de quitter l'école.

- Les toilettes :

L'accès aux toilettes sera organisé de manière à éviter autant que possible les regroupements. Des affiches sont placardées dans les toilettes pour rappeler aux élèves et au personnel de tirer la chasse d'eau et de respecter les règles d'hygiène.

- Les repas :

Les repas se prendront en classe. Chacun dans son groupe et à la place qui lui aura été attribuée. Les tables seront nettoyées après le repas.
En cas de beau temps, les repas se prendront dehors :
Les maternelles de 11h30 à 12h00 et les primaires de 12h00 à 12h30 dans la cour du bas.
Les P6 de 12h10 à 12h30 dans la cour du haut.
Aucun prêt de gobelet, couverts, ... ne sera autorisé.

- Enfants ou adultes malades :

Les enfants ou le personnel présentant des signes cliniques doivent rester à la maison. Les parents d'élèves présentant des symptômes en cours de journée seront contactés immédiatement pour récupérer leur enfant. L'enfant et ses contacts doivent être testés. Un espace dédié est prévu pour les élèves malades, équipé d'un thermomètre digital, de gants et de masques pour la personne accompagnant les élèves pendant qu'ils attendent les parents. Le protocole défini dans le cadre de la circulaire 7587 sera scrupuleusement respecté.

- Continuité pédagogique :

Il est évident que les vidéoconférence TEAMS ou autres n'ont plus lieu d'être. Elles seront supprimées dès le lundi 8 juin, les professeurs étant présents à l'école durant la journée, afin de préparer la reprise. Ils ne seront donc plus en mesure d'assumer ces réunions.

Dans le courant de cette semaine, vous recevrez un mail du professeur de votre enfant vous indiquant ce qu'il doit apporter en classe pour pouvoir travailler. ATTENTION aucun matériel ne sera prêté ou échangé.

- **Absences scolaires :**

Les demi-jours d'absence seront répertoriés pour monitorer la situation et établir le contact avec les familles concernées. Ces demi-jours ne devront néanmoins pas être signalés.

- **Mesures spécifiques à l'enseignement maternel :**

Le groupe classe dans l'enseignement maternel est considéré comme une bulle de contact. A partir du moment où la bulle est constituée, tout sera mis en œuvre pour la maintenir jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le groupe classe peut avoir des contacts avec différents adultes, mais en limitant le nombre à ce qui est nécessaire en fonction, entre autres, des besoins pédagogiques, et d'organisation pratique (institutrice/trice, puéricultrice/trice, logopède, personnel de la garderie, ...).

Le port du masque n'est plus obligatoire aux membres du personnel lors des contacts avec les enfants, mais le reste lors de ceux entre adultes (avec les autres membres du personnel, toutes catégories confondues, et les parents).

La distanciation sociale ne doit plus être appliquée aux enfants, ni entre eux, ni avec l'enseignant. Pendant les récréations, les élèves jouent le plus possible par bulle de contact.

- **Mesures spécifiques à l'enseignement primaire :**

Le groupe classe dans l'enseignement primaire est considéré comme une bulle de contact.

A partir du moment où la bulle est constituée, tout sera mis en œuvre pour la maintenir jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le groupe classe peut avoir des contacts avec différents adultes, mais en limitant le nombre à ce qui est nécessaire en fonction, entre autres, des besoins pédagogiques, et d'organisation pratique (co-titulariat, cours de langues, gymnastique, personnel des garderies...).

La distanciation sociale ne doit pas être appliquée aux enfants, mais doit être respectée autant que possible entre le personnel et les enfants.

Il est nécessaire de garder une distance de 1,5 mètre entre l'enseignant et les élèves pendant la classe.

Pendant les récréations, les élèves jouent le plus possible par bulle de contact. Les élèves doivent se laver soigneusement les mains après avoir joué.

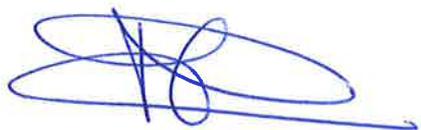
Le port du masque est obligatoire pour tout membre du personnel :

- Lorsqu'il se déplace parmi les élèves au sein de la classe ;
- Lorsqu'il se déplace parmi les élèves dans la cour de récréation et que la distance sociale de 1,5 mètre ne peut pas être respectée ;
- Lors de tout contact avec des adultes (autres membres du personnel toutes catégories confondues et parents) ;
- Pendant le temps de classe, lorsque l'enseignant parle à voix haute (en raison du risque plus élevé de projection de gouttelettes).

Le port du masque n'est par contre plus obligatoire pendant la classe, aux moments où l'enseignant ne parle pas à voix haute (pendant un exercice ou s'il veut souffler par exemple) et lorsque la distance de 1,5 mètres est respectée.

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves, ni en maternel, ni en primaire.

Soyez assurés que le bien-être de tous reste encore et toujours au centre de nos priorités,



Célia Van Duüren
Directrice AI



Olivier Ykman
Président du Pouvoir Organisateur